

**Rapport du Comité des titres honorifiques et des récompenses
au
Conseil national du STSE
Réunions du printemps 2019**

Le Comité s'est réuni le lundi 8 avril 2019 pour discuter des points suivants :

1. Bourses d'études du STSE en 2019
2. Membre à vie – Règlement 1, point 8 – Nombre maximal de membres
3. Prix national du leadership inspirant
4. Présentation des prix

Composition du Comité : Mark Gilchrist (président)
Kevin Lundstrom
Richard May
Todd Panas (membre de droit)

1. Attribution des bourses d'études du STSE en 2019

Le Comité a été chargé de présenter le thème des bourses d'études de 2019, les rédactions devant être remises au bureau national d'ici le 31 juillet.

Décrivez l'engagement du mouvement syndical dans l'élaboration des normes et lois en santé et sécurité au Canada.

À partir d'un point de vue historique et actuel :

- *Quelles mesures ont mené à ces normes et lois ?*
- *Comment sont-elles maintenues à jour ?*
- *Quelles démarches faudrait-il prendre pour améliorer celles en vigueur ?*

2. Membre à vie

Le Comité n'a reçu aucune mise en candidature en vue de l'attribution de la qualité de membre à vie depuis les réunions du Conseil national de l'automne 2018.

Le Règlement 1, point 8 limite à vingt-cinq (25) le nombre de membres à vie. Notre liste compte 29 membres mais nous avons une marge du fait que onze (11) membres sont décédés.

Syndicat national de la santé	11
Syndicat des travailleurs de l'environnement	16
Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement	2

Le Comité laisse savoir que ce plafond a été imposé lorsque les coûts afférents à chaque membre à vie entraînaient de grosses dépenses à l'Élément. Le Règlement pertinent a été profondément révisé et les coûts financiers limités à la remise d'une plaque distinctive et à la tenue d'un dîner lors du Congrès national, lorsqu'il se tient dans la région des membres concernés.

Le Comité propose les changements suivants au Règlement 1, point 8 :

8. Le Conseil national ne peut nommer plus de trois candidat(e)s par année comme membre à vie du STSE. ~~Le nombre de membres à vie ne doit en aucun cas dépasser vingt-cinq (25) à quelque moment que ce soit, excepté s'il devient nécessaire d'excéder temporairement cette limite dans les cas où~~ Le Conseil national peut accorder une reconnaissance semblable à des membres à vie d'une autre organisation qui devient une partie constitutionnelle du STSE.

3. Prix du leadership inspirant

Nous avons commencé par le travail déjà accompli par la région des Prairies de l'AFPC pour nos nouveaux Prix du leadership inspirant du STSE. Nous avons décidé d'ajouter quatre (4) prix à cette catégorie :

Mentorat des leaders de demain ; Champion communautaire ; Investissement de toute une vie dans le syndicalisme ; Guerrier du milieu de travail.

Nous allons concevoir un seul formulaire de mise en candidature (version papier ou électronique) à remplir pour les réunions du Conseil national de l'automne 2019.

Le Comité désire que nos prestigieux prix soient remis lors du Congrès national du STSE pour mettre à l'honneur quelques-un(e)s de nos formidables leaders du pays.

4. Présentations des prix

Le Comité n'a reçu aucune mise en candidature pour l'un quelconque des Prix du STSE depuis les réunions du Conseil national de l'automne 2018.